

## **Dans tous les diocèses de France, la quête en ligne est prête pour ce dimanche 29 mars**

Parce que l'offrande de la quête est un acte liturgique, associé à l'offrande du pain et du vin eucharistique. Un acte qui peut, en cette période de confinement, aussi se vivre depuis chez soi.

Parce que des paroissiens ont déjà fait part de leur intention de poursuivre ce geste.

Parce que les ressources des paroisses vont baisser alors que nombre de leurs charges vont se maintenir.

Parce que tous les diocèses n'ont pas les moyens de mettre en place des solutions dans l'urgence du moment.

En lien avec Mgr Moutel, Evêque de Saint-Brieuc et Président du conseil pour les affaires économiques de la Conférence des Evêques de France, qui adresse un **courrier** ce 25 mars à ses frères évêques, la CEF propose une **plateforme temporaire de quête en ligne** et informera les grands médias nationaux (messes télévisées ou à la radio) de la possibilité de verser son offrande de quête en se connectant à cette adresse.

Cette plateforme est :

**Temporaire** : elle s'arrêtera dès la reprise des messes. En particulier, elle n'entre pas en concurrence avec des solutions pérennes qui ont été et seront demain mises en place dans les diocèses et paroisses.

**Simple et immédiate** : elle ne nécessite pas d'obtenir des éléments de la part des Paroisses

**Complémentaire** des solutions existantes déjà opérationnelles, qui fonctionnent et qui sont appelées à perdurer après la reprise des messes

Seule à pouvoir faire l'objet d'une **information générale** puisqu'elle bénéficie potentiellement à tous les diocèses et paroisses

Accompagnée d'un message sur le **sens liturgique** de la quête qui nous semble important.

**Gratuite**: aucun cout pour la mise en place (utilisation de la plateforme de don en ligne qui existe pour la campagne du Denier Merci) ; seuls les frais de transactions bancaires seront facturés et intégralement pris en charge par la CEF

**Sécurisée**, dans les transactions financières comme dans le traitement des données des fidèles, conformément à la réglementation RGPD.

Le principe :

Une adresse simple : [quete.catholique.fr](https://quete.catholique.fr)

**Choix du diocèse obligatoire. Case obligatoire pour la saisie de sa paroisse.**

4 montants proposés (2, 5, 10 et 20€) et une case montant libre.

Un don anonyme (seule l'adresse mail est demandée, et dans le seul but d'accuser réception de l'offrande)

Pas de reçu fiscal

A l'issue de l'opération, la CEF reversera à chaque diocèse le montant intégral collecté. Elle adressera à chaque diocèse une liste date/montant/paroisse pour qu'il puisse établir la répartition par paroisse et faire les reversements. Les adresses mail ne seront pas transmises.

Le site [quete.catholique.fr](https://quete.catholique.fr) est d'ores et déjà opérationnel si vous voulez le tester.

Ce lien peut être, au choix des diocèses et en fonction de solutions plus pérennes de quête en ligne déjà en place, être mis sur le site du diocèse et être proposé aux paroisses pour être mis sur leurs sites propres.

Les diocèses peuvent bien entendu continuer à mettre en avant sur leurs sites d'autres propositions (application la Quête...).

Voici une proposition de texte :

## **COVID-19 – plate-forme nationale d'offrande de quête en ligne**

En cette période de confinement, il est offert aux catholiques de participer à ce geste liturgique qu'est la quête en versant leur offrande grâce à une plateforme temporaire de collecte en ligne. Les montants versés sur cette plateforme nationale, rapide et sécurisée, seront intégralement reversés aux diocèses qui, eux-mêmes, les reverseront aux paroisses.